

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

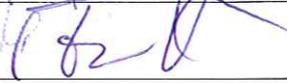
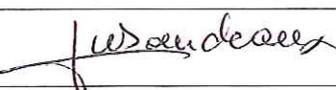
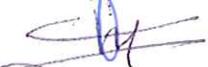
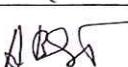
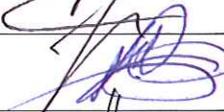
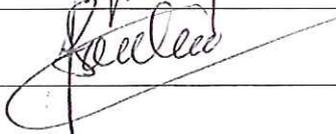
Du 29 MARS 2018

Date de la convocation : 23 MARS 2018

Présents : 9

Absents : 2

Procurations : 1

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN	PROCURATION DONNÉE A AGNES JET	
COLLOMB ÉRIC		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
IMARD CHRISTOPHE		
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		

17/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Christophe IMARD, Éric COLLOMB

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le :

M. Norbert MOUSSY a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte de gestion 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve les comptes de gestion 2017 dressés par Mme Patricia Dubois, receveur de la Commune :

- Du Budget général,
- Du Budget eau et assainissement

Ceux-ci n'appellent aucune observation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Christophe IMARD, Éric COLLOMB

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le :

M. Norbert MOUSSY a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte administratif 2017

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, Madame Agnès JET est choisi comme présidente de séance pour présenter le compte administratif 2017.

1. BUDGET COMMUNAL

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de fonctionnement :</u>	
Total des recettes	238 769,65 €	Total des recettes	600 776,07 €
Total des dépenses	143 458,29 €	Total des dépenses	505 488,56 €
Solde excédentaire	95 311,36 €	Solde excédentaire	95 287,51 €
Report solde 2016	29 072,23 €	Solde CCAS 2016	609,31 €
Excédent de clôture	124 383,59 €	Excédent de clôture	95 896,82 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 220 280,41 €.

Après la présentation du compte administratif, Madame Agnès JET fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le compte administratif 2017 dressés par M. le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



[Handwritten signature]



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Christophe IMARD, Éric COLLOMB

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le :

M. Norbert MOUSSY a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat du Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Il constate :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 95 896,82 € |
| - un excédent d'investissement de | 124 383,59 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'affecter l'excédent de fonctionnement de 95 896,82€ en section d'investissement (article 1068),

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures:

Pour copie conforme.

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Christophe IMARD, Éric COLLOMB

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le :

M. Norbert MOUSSY a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subventions auprès de la Région, de l'État et du Département : « Tempête Eleanor « Évènements Climatiques exceptionnels »

Suite aux dégâts causés par la Tempête Eleanor le 4 janvier dernier, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'État, le Conseil régional ainsi que le Conseil départemental ont mis en place en Isère un « guichet unique préfecture » pour déposer les demandes de subventions pour la réparation des ouvrages.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention pour les travaux liés à la Tempête Eléonor.

Le montant de travaux s'élève à 202 969,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État, la Région et le Département pour l'attribution de subvention au taux le plus élevé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

